



STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE



COMMUNE DE BAGNES

Directives d'application 2018 - 2019

Crèche & Unité d'accueil
pour écoliers

« Aux Moussaillons »
Route de Montagnier 55
1934 Le Châble VS

Nurserie & Crèche
& Unité d'accueil pour écoliers

« Le Mayen des Crouès »
Route de Verbier 165
1936 Verbier

Contacts

027 776 14 11

027 777 12 66

crecheuapecommunales@bagnes.ch

Direction

Anne Terrettaz

Responsables UAPE

Christiane Héritier

Evelyne Giroud

Chef de Service : Stéphane Michellod
Conseiller communal : Anne-Michèle Lack
Facturation : Caisse communale
Tarifs : Service des contributions

Adresse direction :

Anne Terrettaz, Directrice
Structures d'accueil communales
Rte de Montagnier 55
1934 Le Châble VS

Inscriptions :

Stéphane Michellod
Office de la population
Rte de Clouchèvre 30
1934 Le Châble VS
027 777 11 05
Sur rendez-vous
lundi au vendredi
8h30-11h30

CALENDRIER AUX MOUSSAILLONS – MONTAGNIER



2018

2019

Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
01	01	01	01	01	01	01	01	01	01	01	01
02	02	02	02	02	02	02	02	02	02	02	02
03	03	03	03	03	03	03	03	03	03	03	03
04	04	04	04	04	04	04	04	04	04	04	04
05	05	05	05	05	05	05	05	05	05	05	05
06	06	06	06	06	06	06	06	06	06	06	06
07	07	07	07	07	07	07	07	07	07	07	07
08	08	08	08	08	08	08	08	08	08	08	08
09	09	09	09	09	09	09	09	09	09	09	09
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24 après-midi	24	24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30		30	30	30	30	30
31		31		31 après-midi	31		31		31		31

Vacances scolaires

Fériés

Fermeture
structures

Aux Moussaillons : Crèche

SPECIFICITES



1. Horaires

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h00 à 18h45

Matinée : arrivée jusqu'à 9h
départ entre 11h et 11h30 pour les enfants qui ne dînent pas à la crèche
départ à 12h30 pour les enfants qui mangent à la crèche

Après-midi : arrivée entre 13h30 et 14h
départ dès 16h

2. Fermeture annuelle

La structure est fermée la dernière semaine de juillet et les deux premières semaines d'août.

Lors de la fermeture annuelle, il est possible d'inscrire son enfant à la crèche du Mayen des Crouès, un mois à l'avance et par écrit.

3. Vacances (à préciser sur le formulaire de demande de changements)

11 semaines-bloc non facturées sont disponibles à choix (semaine bloc = 7 jours du lundi au dimanche).

Les contrats de saison d'hiver bénéficient de 3 semaines-bloc non-facturées.

4. Affaires personnelles

L'enfant amènera :

- une photo de lui
- les langes et des habits de rechange, si nécessaires
- un doudou, si nécessaire
- le petit déjeuner, s'il n'a pas été pris à la maison
- des habits, avec la mention du nom de l'enfant, adaptés à des activités extérieures, quelle que soit la météo.

5. Facturation des absences

Type d'absence	Excusé	Non excusé
Maladie, hospitalisation	1 ^{er} jour : ½ forfait dès 2 ^{ème} jour : gratuit dès 4 ^{ème} jour certificat médical requis sinon ½ forfait	forfait
Désistement pour 1 jour	½ forfait	forfait
Retrait définitif	½ forfait pour les jours contractuels	forfait

Valeur des absences	forfait	½ forfait
½ journée (socialisation)	2h	1h
½ journée avec prise du repas	5h	2h30
jour entier	8h	4h



1. Horaires

La structure est ouverte :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h00 à 18h45
mercredi de 7h00 à 8h00.

Matinée : arrivée jusqu'à 9h
départ ou arrivée entre 11h et 11h30

Après-midi : arrivée ou départ entre 13h et 13h30
départ dès 16h

2. Fermeture

L'UAPE est fermée dès 8h00 le mercredi et durant les vacances scolaires.

Les élèves de 1H et 2H sont accueillis en crèche durant ces périodes.

3. Fermeture annuelle

La structure est fermée la dernière semaine de juillet et les deux premières semaines d'août.

Lors de la fermeture annuelle, les élèves de 1H et 2H peuvent être inscrits à la crèche du Mayen des Crouès, 1 mois à l'avance et par écrit.

4. Changement de programme scolaire

Avertir l'UAPE **24h00 avant la modification du programme scolaire** (promenade d'école, ski, lieu de début ou de fin d'école différent, etc.).

5. Sécurité

Pour le chemin entre la maison et l'UAPE, il est défini avec les parents si l'enfant arrive seul, à pied ou en car postal.

Pour le trajet entre l'UAPE et l'école :

- Les enfants de 1 H et 2 H sont accompagnés par du personnel éducatif.
- Les écoliers 3H à 8H font le trajet seuls, sous la responsabilité de leurs parents. Il incombe aux parents de leur rappeler les règles de bonnes conduites au regard de la circulation routière.
- Les chemins définis avec la police pour le trajet à emprunter entre l'école et l'UAPE doivent impérativement être respectés.
- Les enfants utilisant une trottinette ou un vélo doivent obligatoirement porter un casque, sous peine de se voir confisquer leur moyen de transport.

6. Affaires personnelles

L'UAPE fournit une brosse à dents nominative.

7. Facturation

Type d'absence	Excusé	non excusé
Maladie, hospitalisation	1 ^{er} jour : ½ forfait dès 2 ^{ème} jour : gratuit dès 4 ^{ème} jour certificat médical demandé sinon ½ forfait	forfait
Désistement, absence	½ forfait	forfait
Retrait définitif	½ forfait pour les jours contractuels	forfait

Valeur d'absence	forfait	½ forfait
Matin	1h	0h30
Matinée	3h30	1h45
Midi (11h30-13h30)	2h	1h
Après-midi	2h30	1h15
Soir	2h	1h
Journée (période vacances scolaires) 1-2H	8h	4h

CALENDRIER MAYENS DES CROUES - VERBIER



2018

2019

Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
01	01	01	01	01	01	01	01	01	01	01	01
02	02	02	02	02	02	02	02	02	02	02	02
03	03	03	03	03	03	03	03	03	03	03	03
04	04	04	04	04	04	04	04	04	04	04	04
05	05	05	05	05	05	05	05	05	05	05	05
06	06	06	06	06	06	06	06	06	06	06	06
07	07	07	07	07	07	07	07	07	07	07	07
08	08	08	08	08	08	08	08	08	08	08	08
09	09	09	09	09	09	09	09	09	09	09	09
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30		30	30	30	30	30
31		31		31	31		31		31		31

Vacances scolaires

Fériés

Fermeture
structures



SPECIFICITES

1. Horaires

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00.

Les horaires de placement sont discutés au cas par cas.

2. Fermeture annuelle

La structure est fermée la 2^e semaine des vacances scolaires d'automne et les deux 1^{ères} semaines vacances d'été.

3. Vacances (à préciser sur le formulaire de demande de changements)

11 semaines-bloc non facturées sont disponibles à choix (semaine bloc = 7 jours du lundi au dimanche).

4. Affaires personnelles

Les parents amèneront un sac au nom de l'enfant comprenant :

- Les repas pris à la nurserie
- Les langes pour une journée
- Les biberons, cuillères, pots... pour l'alimentation
- Les produits pour les soins
- Une lolette, doudou, objet transitionnel (au besoin)
- Des body, habits de rechange avec la mention du nom de l'enfant
- Habits d'extérieur avec la mention du nom de l'enfant

5. Facturation des absences

Type d'absence	Excusé	non excusé
Maladie, hospitalisation	1 ^{er} jour : ½ forfait dès 2 ^{ème} jour : gratuit dès 4 ^{ème} jour certificat médical requis sinon ½ forfait	forfait
Désistement pour 1 jour	½ forfait	forfait
Retrait définitif	½ forfait pour les jours contractuels	forfait

Valeur d'absence	forfait	½ forfait
½ journée	2h	1h
3/4 journée	5h	2h30
jour entier	8h	4h



1. Horaires

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00.

Matinée : arrivée jusqu'à 9h
départ entre 11h et 11h30 pour les enfants qui ne dînent pas à la crèche
départ à 12h30 pour les enfants qui mangent à la crèche

Après-midi : arrivée entre 13h30 et 14h
départ dès 16h

2. Fermeture annuelle

La structure est fermée la 2^{ème} semaine des vacances scolaires d'automne et les deux 1^{ères} semaines de vacances d'été.

Lors des fermetures annuelles, il est possible d'inscrire son enfant à la crèche des Moussaillons, un mois à l'avance et par écrit.

3. Vacances (à préciser sur le formulaire de demande de changements)

11 semaines-bloc non facturées sont disponibles à choix (semaine bloc = 7 jours du lundi au dimanche).

Les contrats de saison d'hiver bénéficient de 3 semaines-bloc non-facturées.

4. Affaires personnelles

L'enfant amènera :

- une photo de lui
- les langes et des habits de rechange, si nécessaire
- un doudou, si nécessaire
- le petit déjeuner s'il n'a pas été pris à la maison
- des habits, avec la mention du nom de l'enfant, adaptés à des activités extérieures, quelle que soit la météo.

5. Facturation des absences

Type d'absence	Excusé	non excusé
Maladie, hospitalisation	1 ^{er} jour : ½ forfait dès 2 ^{ème} jour : gratuit dès 4 ^{ème} jour certificat médical requis sinon ½ forfait	forfait
Désistement pour 1 jour	½ forfait	forfait
Retrait définitif	½ forfait pour les jours contractuels	forfait

Valeur d'absence	forfait	½ forfait
½ journée (socialisation)	2h	1h
½ journée avec prise du repas	5h	2h30
jour entier	8h	4h



1. Horaires

La structure est ouverte :

lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h00 à 19h00
mercredi de 7h00 à 8h00.

Matinée : arrivée jusqu'à 9h
départ ou arrivée entre 11h et 11h30

Après-midi : arrivée ou départ entre 13h et 13h30
départ dès 16h

2. Fermeture

L'UAPE est fermée le mercredi dès 8h00 et les vacances scolaires.

Les élèves de 1H et 2 H sont accueillis en crèche durant ces périodes.

3. Fermeture annuelle

La structure est fermée la 2ème semaine de vacances scolaires d'automne et les deux premières semaines de vacances d'été.

Lors des fermetures annuelles, les élèves de 1H et 2H peuvent être inscrits à la crèche des Moussaillons, 1 mois à l'avance et par écrit.

4. Changement de programme scolaire

Avertir l'UAPE **24h00 avant la modification** (promenade d'école, ski, lieu de début ou de fin d'école différent, etc.).

5. Sécurité

Pour le chemin entre la maison et l'UAPE, il est défini avec les parents si l'enfant arrive seul, à pied ou en car postal.

Pour le trajet entre l'UAPE et l'école :

- les enfants de 1 H et 2 H sont accompagnés par du personnel éducatif.
- les écoliers 3H à 8H font le trajet seuls, sous la responsabilité de leurs parents. Il incombe aux parents de leur rappeler les règles de bonnes conduites au regard de la circulation routière.
- Il est impératif qu'ils respectent les chemins définis avec la police pour le trajet à emprunter entre l'école et l'UAPE.

Tout moyen de locomotion (luge, trottinette et vélo, etc.) est interdit.

6. Affaires personnelles

L'UAPE fournit une brosse à dents nominative.

7. Facturation des absences

Type d'absence	Excusé	non excusé
Maladie, hospitalisation	1 ^{er} jour : ½ forfait dès 2 ^{ème} jour : gratuit dès 4 ^{ème} jour certificat médical demandé sinon ½ forfait	forfait
Désistement, absence	½ forfait	forfait
Retrait définitif	½ forfait pour les jours contractuels	forfait

Valeur d'absence	forfait	½ forfait
Matin	1h	0h30
Matinée	3h30	1h45
Midi (11h30-13h30)	2h	1h
Après-midi	2h30	1h15
Soir	2h	1h
Journée (période vacances scolaires) 1-2H	8h	4h

Les présentes directives ont été approuvées :

Par le Conseil Communal, en date du 6 juin 2017

Eloi Rossier
Président




Frédéric Perraudin,
Secrétaire



AUTRES STRUCTURES D'ACCUEIL

- **APAJ Entremont**

Description :

Association de Parents d'Accueil de Jour

Contact

Corinne Tornay, Coordinatrice

Tél. : 079 542 15 00

Mail : corinne.tornay@dransnet.ch

Site internet : www.apajentremont.ch

- **Crèche les Moulins à Verbier**

Description :

Accueille tous les jours les enfants, durant la saison d'hiver.

Contact

Tissières Brigitte, responsable

Tél. : 027 771 65 85,

Site internet : www.crechelesmoulins.ch

- **Graines de Marmots**

Description :

Lieu de rencontre et d'échange parent-enfant.

L'enfant doit être accompagné de l'adulte qui s'occupe de lui (papa, maman, grands-parents, nounou, maman de jour...).

Les futurs parents sont également bienvenus.

Ouvert le mardi après-midi de 13h30 à 17h30 et le jeudi matin de 9h00 à 11h30, sans inscription.

Contact

Tél. : 027 777 11 87

Mail : grainesdemarmots@bagnes.ch

- **Garde d'enfants malades de la Croix Rouge**

Description :

Solution temporaire pour les parents qui doivent aller travailler et ne savent pas à qui confier leur enfant pour diverses raisons (maladie, imprévus divers,...)

Contact

Tél. : 027 322 13 54

Site : www.redcross.ch